

Procès verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MAURIN.

Secrétaire de la séance : Madame Fabienne BOBONE

M. Didier BRUNEL, Mme LAHEU Véronique, M. PAULET Gilles, M. RIEU Michel
Présents : Monsieur Olivier MAURIN, Madame Fabienne BOBONE, Monsieur Raphaël RIEU, Madame Karine MARCON CHAZALETTE, Monsieur Michel ESCRIBA, Monsieur Rémi MAURIN
Représentés : M. RANC Emmanuel

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026
2. Adhésion à l'AMR48
3. Adhésion à l'ANEM
4. Adhésion à la Fondation du Patrimoine
5. Convention entretien Travers de la Gâche
6. Vote du compte financier unique 2025 du budget principal
7. Vote du compte financier unique 2025 du budget Eau Assainissement
8. Vote du compte financier unique 2025 du budget Montredon
9. Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire demande à ce que soient rajoutées à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- *Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 48*
- *Convention "Conseil et ingénierie en prévention" avec le CDG 48*

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026 (N° DE_009_2026)

Vu le procès-verbal du débat du Conseil municipal du 29 janvier 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée le procès-verbal.

Il rappelle que les observations éventuelles formulées ce jour et approuvées par le Conseil

municipal seront notées dans le PV d'aujourd'hui et ajoutées au PV présenté en annexe.

Les membres du Conseil municipal :

- approuvent le PV du débat du 29 janvier 2026 tel qu'annexé à la présente délibération, en y incluant les éventuelles modifications proposées ;
- précisent que les éventuelles modifications seront portées directement sur le procès-verbal final, qui sera intégré au registre des délibérations et publié sur le site Internet de la commune.

Délibération : adoptée

Adhésion de la Commune à l'AMR48 (N° DE_010_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à adhésion 2026 de l'Association des Maires Ruraux de Lozère (AMR48).

Il présente l'association et expose les tenants de l'adhésion.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité de ses membres l'adhésion auprès de l'AMR48 ;
- ACCEPTE le principe de l'adhésion de la Commune de Prévencières à l'AMR48.

Délibération : adoptée

Adhésion auprès de l'ANEM pour 2026 (N° DE_011_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à adhésion 2026 de l'Association nationale des Élus de la Montagne.

Il présente l'association et rappelle leurs actions.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité de ses membres l'adhésion auprès de l'ANEM ;
- ACCEPTE le principe de l'adhésion de la Commune de Prévencières à l'ANEM.

Délibération : adoptée

adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 (N° DE_012_2026)

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Fondation du Patrimoine aux membres du Conseil municipal et que notamment elle a apporté son soutien dans l'opération des nouveaux vitraux de l'église du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voies l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 moyennant la somme de 300 €.

Délibération : adoptée

Convention d'utilisation et d'entretien de la desserte forestière à usage commun, lieu-dit L'Hermet, travers de la Gache (N° DE_013_2026)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention d'utilisation et d'entretien de la desserte forestière à usage commun, lieu dit L'Hermet, travers de La Gache, et qu'à ce titre la Commune doit provisionner et inscrire au budget principal de 2026 la somme 2 990.96 € HT, comme indiqué dans le tableau de répartition ci-dessous :

Entretien 2026 - % répartition des charges / secteur / propriétaire - Convention du 23 Avril 2024 - Prévencières / Chasseraudès												
	Secteur n°1 Gache	Montant Devis TP Micka	Secteur n°2 L'Hermet	Montant Devis TP Micka	Montant HT MAURIN Broyage	Montant HT Devis CALCAT G.	Secteur n°3 Boul de l'Aniel versant Sud	Montant Devis TP Micka	Montant HT MAURIN Broyage	Total du montant HT des travaux HORS maîtrise d'œuvre	MOE Forêt Evolution 12%	Total du montant HT des travaux AVEC maîtrise d'œuvre
Total des propriétés	Repart. %	4820 €	Repart. %	2200 €	2400 €	400 €	Repart. %	420 €	460 €	29 230,97 €	3 867,50 €	37 627,80 €
CPG SYLVA	67%	3 239 €	52%	6 642 €	866 €	378 €	73%	615 €	793 €	17 071,40 €	1 440,40 €	23 528,80 €
FORÊT SECTORIALE DU MAS DE CHASSERAUDÈS	11%	547 €								546,70 €	65,80 €	612,50 €
FORÊT SECTORIALE DE L'HERMET	13%	740 €	18%	1 455 €	194 €	72 €	17%	139 €	61 €	3 670,30 €	320,40 €	2 990,96 €
FORÊT DOMANIALE DU GOMLET	7%	344 €					8%	66 €	29 €	447,50 €	53,08 €	495,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **charge** Monsieur Le Maire de prévoir les crédits nécessaires sur le Budget Principal 2026,
- **charge** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération et le tableau signé "Bon pour accord" à FORÊT ÉVOLUTION.

Délibération : adoptée

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 48 (N° DE_014_2026)

Le Conseil municipal :

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;
 Considérant que les collectivités territoriales ont l'obligation en vertu de l'article L812-3 du code général de la fonction publique, de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour le suivi médical professionnel et préventif des agents de la commune.

- Prend acte :
 - de la contribution financière, modulable par année, en fonction de l'effectif déclaré au Centre de Gestion à chaque début d'exercice et précisée dans la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;
 - des missions exercées par le service de médecine professionnelle et préventive, précisées dans ladite convention et par le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Convention "Conseil et ingénierie en prévention" avec le CDG 48 (N° DE_015_2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier et la convention "Conseil et ingénierie en prévention" qui concerne notamment l'élaboration et la mise à jour des DUERP par le CDG (documents uniques d'évaluation des risques professionnels). Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité de ses membres la nécessité de signer ladite convention ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CDG 48 et à inscrire au budget principal les sommes nécessaires.

Délibération : adoptée

Monsieur Olivier MAURIN
Président de séance

A blue ink signature of Olivier Maurin is written over a circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de F." and a small emblem.

Madame Fabienne BOBONE
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Fabienne Bobone is written over a circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de PREVENCHERES (Lozère)" and a central emblem.